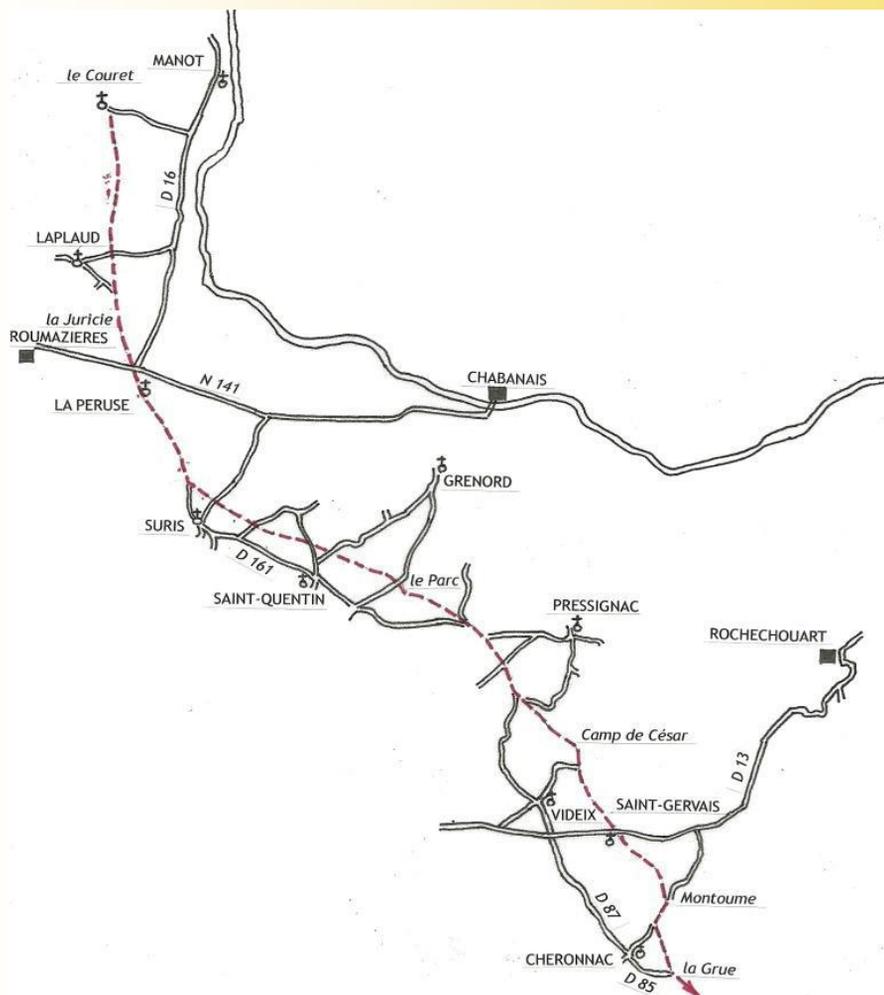


## Fiche Descriptive

### Un chemin d'avant l'histoire sur le territoire de la météorite

Qui ne connaît le chemin de crête, la «pouge», qui s'allonge sur les hauteurs entre Vienne et Charente? C'est sans doute le plus ancien chemin de Charente Limousine. On attribue son origine au parcours des troupeaux de rennes sauvages qui se regroupaient sur les hauteurs avant de migrer chaque été vers les fraîcheurs de l'Auvergne. Car ce chemin est l'œuvre de la nature avant d'être celle de l'homme. C'est un tronçon de la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Loire (La Vienne) et celui de l'Océan et de la Garonne (La Charente). Il relie les sources du Clain (Anzac), celles de la Charente (Cheronnac) et celles de la Graine et de la Vayres (Oradour). L'itinéraire possède une déclivité faible et très régulière; il ne traverse aucune rivière; il chemine sur des hauteurs au sol résistant, où l'on ne s'embourbe pas. Sur 36 kilomètres, la déclivité n'est que de 140 mètres. Les courageux pourront l'emprunter depuis le Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes... Dans notre pays, il est facilement praticable d'Oradour-sur-Vayres à la chapelle du Couret (Anzac-sur-Vienne), en passant par Cheronnac, Montoume, Saint-Gervais, Saint-Quentin et La Péruse.



## Fiche Descriptive

### ► Espace Patrimoines / Sentiers de randonnées

#### Les points remarquables :

- Parmi les nombreuses stations préhistoriques, le site de Montoume est celui qui a fourni le plus grand nombre de silex taillés, datés d'environ 8000 ans avant notre ère. Le dolmen de la Tamanie (Oradour) et le polissoir du Moulin Paute (Pressignac) sont un peu plus récents,
- De l'Age du Fer datent les tombes sous tumulus qui furent fouillées, ou détruites au XIXème siècle : le « Champ de la Motte » à Oradour, « La Motte » à Pressignac, « les Grands Tertres » aux Repaires (Alloue),
- Probablement contemporains, plusieurs « enclos quadrangulaires » accompagnent l'itinéraire : « Camp de César » à Pressignac, enceinte de la Juricie à Roumazières, et, un peu plus au nord, les enclos de Trallebost et de «GrandAutel» à Charroux,
- La période romaine a réutilisé la partie centrale de l'itinéraire pour relier Limoges à Saintes, entre Le Parc (Saint-Quentin) et Les Blanchies (Suris). C'est là que subsistent quelques traces d'un bel empierrement,
- A l'époque médiévale, ce sont les clercs qui défrichent, commercent et protègent les voyageurs. Parmi les églises qu'ils ont élevé le long du chemin, certaines présentent un caractère particulier. Oradour-sur-Vayres possédait une église romane à crypte, mais elle fut démolie en 1877, à l'exception du clocher,
- A Saint-Quentin, la voute en plein cintre située sous le clocher ou la porte Ouest à linteau monolithe en bâtière témoignent d'une origine très ancienne. L'église de La Péruse domine largement le paysage (alt.245m). Une pierre tombale romane en brèche de Chassenon est scellée au travers du mur Nord de la nef, à cinq mètres de hauteur. Le cimetière présente également des pierres tombales en brèche, ou en arkose, une autre curiosité géologique de la région. La Chapelle du Couret est sans doute le monument le plus modeste de tous, mais le plus touchant. Isolée au milieu des bois (autrefois des «Brandes»), au carrefour de très anciens chemins, elle a perdu sa nef mais conserve son chœur vouté en ogive. C'était une possession de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, sur la route du sel atlantique.

▪ Les témoignages du XVIIème et XVIIIème siècle révèlent que l'itinéraire prit une importance considérable à l'époque des transmigrations bovines et des grandes foires. Les veaux qui descendaient d'Auvergne pour travailler en Poitou, les baudets du Poitou qui se vendaient à Saint-Flour, y sont passés par milliers pendant des générations. Le chemin desservait de grandes foires à Oradour (pour les poulains le 8 novembre), à Suris, au Pont-Sigoulant (pour les veaux de Salers les 19 septembre, 28 octobre et 26 novembre).



*Le Couret*

**Laurent PELPEL, Les Amis de Chassenon**



**Comité des Usagers du Territoire de la Météorite,**  
*ou comment les usagers souhaitent-ils vivre sur leur territoire ?*